



Droit de l'homme, droit de travail

Par marbo

Bonjour,

Je fait appel a vous pour analyser l'expérience que j'ai vécu en France et pour trouver un conseil. Je vous décris brièvement la situation vécu.

Je m'appelle Nicu-Marian Boanda, 33 ans, citoyen roumain, ingénieur diplômée dans le domaine des constructions mécaniques ayant comme principale occupation la réalisation des couvertures pour le toit.

En août 2007, suite a des recherches et des contacts par internet, j'ai trouvé un place de travaille pour une petite entreprise. Ils m'ont embauché comme couvreur et j'ai travaillé pour cette entreprise, non-déclare, jusqu'au mois de février 2009. En mois décembre 2008 ont a fait les démarches nécessaires pour obtenir le titre de séjour, que j'ai obtenu en mois de mai 2009. En septembre-octobre 2008 suite a des démarches faites par les employeurs j'étais placé et hébergé a une famille proche de mon lieu de travaille.

En février 2008 étant laissé en attente par mes employeurs, j'ai cherché et j'ai trouvé une autre embauche , un CDD a trois mois, a une autre société de couverture. Apres 4 mois, suite a une discussion allumé avec le gérant , j'ai renoncé a ce place de travaille et j'ai trouvé une embauche par une société d'intérim, par laquelle j'ai travaille encore 2-3 mois. On suit un court épisode de travaille par un autre intérim, un dans lequel je travaillé non déclaré pour une petite entreprise et aussi d'autre tentatives de me faire embauché.

En août 2010 j'ai adhéré au statut d'auto entrepreneur et j'ai essayé a trouver des commandes par internet et mes anciens employeurs. Dans toute cette période et jusqu'au avril l'année en cours j'ai habité a la même famille mentionnée ci dessus en les prestant différents services (tondre le gazon, petite bricolage, sortir la poubelle) en échange pour l'hébergement. Pour des travaux plus importants j'étais payé avec des chèques emploi ou j'ai facturé en tant qu'auto entrepreneur.

De février 2008 et jusqu'au moment que j'ai quitté la France, j'ai eu la forte impression que quelqu'un est intervenu auprès les employeurs, les clients et les potentiels employeurs , pour bloquer ma évolution professionnelle ou établir des relations stable, de longue durée. Je suppose qu'il s'agit soit des employeurs pour lesquelles j'ai travaillé la première fois en France , a raison d'orgueil ou en essayant de me récupérer et m'imposer leur conditions (une sorte de chasse des têtes), soit par la famille ou j'ai habité, pour me garder autour de la maison et a leur disposition.

Est ce que un cas solide peut être construit pour apporter devant la justice les responsables de ma situation précaire durant le séjour en France ? En ce sens, je peut fournir une série des documents (contrats, bulletins de salaire, factures) une liste des contacts et l'historique des relations avec différents employeurs, partenaires, clients.

En espérant a une bonne réception , je vous envoie mes salutations respectueuses ,

Nicu-Marian Boanda

nicu.marbo@gmail.com

Par jury34

Bonjour,

Je ne comprends pas bien le but de votre démarche.

Vous avez déjà quitté la France?

Cordialement